



DÉLIBÉRATION N° 129/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

CULTURE

Attestation de don d'une œuvre de
Mélissa MELAK avec Mélissa
MAGALATCHOUMY

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 30.12.2024
Publié ou notifié
le : 02.01.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.* »

Mélissa MAGALATCHOUMY propose à la Commune de Volvic de faire don d'une œuvre plurielle, Cosmos 24.0, réalisée sur pierre volcanique par Mélissa MELAK.

La Commission scientifique des musées de France qui s'est réunie en date du 2 juillet 2024 a émis un avis favorable quant à cette proposition de don étant précisé que cette œuvre pourrait être intégrée à l'inventaire du Musée Sahut.

C'est dans ce cadre que **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le don de l'œuvre objet de la présente délibération dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **APPROUVE** les termes de l'attestation de don d'œuvre, ci-jointe, relative au projet précédemment évoqué à intervenir entre la Commune de Volvic et Mélissa MAGALATCHOUMY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite attestation ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

